

## Feu vert au brevet unique européen

Les ministres de l'industrie européens ont donné leur accord lundi 10 décembre à la création d'un brevet unique européen, un projet en gestation depuis trente ans et qui devrait permettre de renforcer la compétitivité des entreprises européennes. « *C'est une décision historique qui va stimuler l'innovation et la croissance* », s'est félicité le commissaire européen au marché intérieur, Michel Barnier.

Le projet de brevet unique qui devrait faciliter la protection des inventions dans l'UE et en réduire significativement le coût doit encore recevoir l'aval du Parlement européen.

Aujourd'hui, un brevet doit être obtenu puis validé pour chacun des 27 Etats membres. Aux Etats-Unis ou en Chine une seule démarche suffit. Cela a un net impact sur le coût des brevets européens qui sont 18 fois plus chers qu'aux Etats-Unis, 36 000 euros contre 2 000 euros. En Chine, le coût d'un brevet est de seulement 600 euros, a rappelé M. Barnier.

Les recours de l'Espagne et de l'Italie contre l'autorisation d'une coopération renforcée au sein de l'UE dans le domaine du brevet unitaire devraient être rejetés, a estimé Yves Bot, l'avocat général de la Cour de justice de l'UE, dans ses conclusions publiées mardi 11, [à lire dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations européennes, Cour de justice, conclusions.](#)